

Programmation des Investissements Publics dans le cadre du budget-programme ^{FIP1}

Présentiel - Synchron

Les budgets-programme se fondent sur une nouvelle logique de programmation financière qui se démarque de la démarche classique basée sur la formulation des besoins en crédits de moyens. La logique du budget-programme modifie la méthodologie et les outils employés dans le cadre de la programmation des interventions de l'Etat, y compris les investissements publics. Désormais, elle se base sur l'ancrage des projets dans une politique économique et sociale et suit un processus plus centré sur une démarche axée sur performance et la rentabilité des actions d'investissement. Outre les outils de planification budgétaire dont les notes de cadrage, le TOFE, le CDMT et le CDMT sectoriels, la Programmation des Investissements Publics dans le cadre des budgets-programmes exige la mise en œuvre d'outils de conception, d'exécution et de suivi-évaluation des projets programmés. Les cadres logiques, les diagrammes logiques d'impacts, les plans d'actions, les situations de références sont des outils indispensables pour s'assurer d'une efficacité des investissements publics.

Objectifs

La formation « FIP 1 », qui s'inscrit dans le volet « Finances Publiques » de l'offre de Perspective, a pour but de renforcer les capacités de cadres et agents des structures en charge de la programmation des investissements publics afin de s'adapter aux exigences de la nouvelle évolution de la gestion des finances publiques.



Public Visé

Managers, cadres et agents issus d'institutions en charge de la programmation des investissements publics, de ministères techniques, ou des finances, de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire.



Pré Requis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Maîtriser le volet technique et le volet budgétaire de la programmation des investissements ;
Comprendre les nouvelles règles de base la programmation financière dans le cadre du budget-programme ;
Mieux élaborer et formuler des projets d'investissement dans le cadre d'un budget-programme ;
Appréhender le mode opératoire du programme d'investissement dans le cadre du budget-programme ;
Maîtriser les outils de suivi-évaluation des investissements dans le cadre d'un budget-programme.

Parcours pédagogique

1. Les nouvelles règles de base la programmation financière dans le cadre d'un budget-programme : le cadrage macro-économique, la logique de performance, la programmation glissante, les outils de programmation (TOFE, CDMT, CDMT sectoriel, BOP), les outils de suivi de la performance (PAP, RAP), et les crédits d'investissements (AE et CP)
2. La formulation des projets d'investissement dans le cadre d'un budget-programme, le cadre logique d'un projet d'investissement, les études de faisabilité, la description des axes et des activités du projet d'investissement, les indicateurs, le montage financier et le planning
3. L'élaboration du mode opératoire du programme d'investissement dans le cadre d'un budget-programme : formulation du projet et plan d'action, modèle de gouvernance, procédures de gestion financière, schéma fiduciaire, rôle du contrôle budgétaire en matière de programme d'investissement, fongibilité des crédits, reporting de la performance, BOP et projets d'investissements et plan de passation des marchés
4. Les outils de suivi-évaluation des investissements dans le cadre d'un budget-programme L'établissement de la situation de référence, les tableaux de bord, le reporting, l'exécution physique et financière, suivi-évaluation et PAP, projets d'investissement financés par des emprunts extérieurs et budget programme

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations, de partages des expériences et d'études de cas ainsi que de travaux pratiques.

Méthodes et modalités d'évaluation

Travaux pratiques, études de cas, QCM. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

Modalités d'accessibilité handicap

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, veuillez nous contacter en amont de la formation.

Durée

70.00 Heures **10** Jours